

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 9 avril 2024

Le mardi 9 avril deux mille vingt-quatre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle du Conseil, sur la convocation de sa Présidente du mardi 27 mars deux mille vingt-quatre et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 6 votants : 7

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Christian FOSSOUL, Alain QUIBEL, ~~Dieinaba SY~~, Louissette LECOQ, représentants le Conseil Municipal,
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion,

Absents Excusés :

Dieinaba SY, Philippe RICHIER, représentant, le Conseil Municipal

Madame SY a donné pouvoir à Monsieur FOSSOUL
M. QUIBEL est désigné secrétaire de séance.

N° 2024-17

Affectation des résultats du CCAS

Suite au vote du compte de gestion du receveur municipal et du compte administratif 2023, il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'affecter les résultats du compte administratif 2022 au budget primitif 2023 ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes	Solde (+ou -)
SECTION D'EXPLOITATION			
Résultats propres à l'exercice 2023	246 137.00	235 423.57	- 10 713.43
Résultats antérieurs reportés	0.00	14 289.30	+ 14 289.30
Résultat à affecter			+ 3 575.87
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultats propres à l'exercice 2023	13 668.08	2 413.45	- 11 254.63
Résultats antérieurs reportés	0.00	35 198.09	+ 35 198.09
Solde global d'exécution			+ 23 943.46
RESTES À RÉALISER AU 31/12/2023			
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00
Investissement	19 278.01	0.00	- 19 278.01
Résultats cumulés 2023			+ 4 665.45
REPRISE EXERCICE 2024	Prévision affectation en réserve		0.00
	Report en exploitation		+ 3 575.87
	Report en investissement		+ 23 943.46

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS de délibérer et d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 3 575.87 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)

Affectation de l'excédent d'investissement de 23 943.46 € au compte 001 (recettes d'investissement)

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Conseil d'Administration après en avoir délibéré,
Par **7** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention

Approuve le compte administratif 2023 du CCAS.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le,

La Présidente du CCAS,

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20240417-2024-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

